

dien, grâce à l'accroissement de sa richesse, peut aujourd'hui supporter une proportion de la dette du pays, plus forte que celle qu'il supportait auparavant, et contribuer pour une plus large part aux dépenses imputables au capital pour des travaux d'utilité générale. Nous avons, il est vrai, dépensé beaucoup d'argent par le passé, principalement pour la construction du chemin de fer du Pacifique canadien, mais bien que l'on ait prêté, lorsqu'il a été question de faire ces dépenses, qu'elles ou traîneraient la banqueroute et la ruine du pays, nous avons vu, l'an dernier, le gouvernement négocier en Angleterre un emprunt aux conditions les meilleures obtenues jusque là par notre pays, savoir, à 95 1-10 pour un emprunt à 3 pour 100, plaçant par là le crédit du Canada sur un pied d'égalité avec celui des Indes, et presque sur le même pied que celui de l'Angleterre elle-même. Cela est dû au développement des ressources du Canada, grâce à la politique de la présente administration.

Le discours du trône appelle aussi l'attention sur le meilleur moyen de développer notre commerce et d'assurer une communication directe, à la vapeur, avec l'Australasie, les Antilles et l'Amérique du Sud. Ces pays offrent des marchés d'échange et non de concurrence. Le Canada a déjà amélioré son commerce avec ces pays; la somme de notre commerce avec les Antilles, l'Amérique du Sud, la Chine et le Japon s'étant élevée de \$6,000,000 à \$10,518,540 pendant les neuf dernières années. Pour montrer l'accroissement dont ce commerce est susceptible, je rappellerai qu'en 1887 les Etats-Unis ont fait avec ces pays un montant de \$234,437,000 d'affaires, contre le Canada \$10,518,540; et je ne saurais mieux faire ressortir ce que l'on est en droit d'attendre de ce commerce, qu'en établissant le contraste suivant entre les deux pays. En 1887, le commerce des Etats-Unis avec l'Amérique du Sud a été de \$1.55 par tête, tandis que celui du Canada n'a été que de 48 centins par tête. Le commerce des Etats-Unis avec les Antilles a été de \$1.50 par tête, et le nôtre de \$1.17. Le commerce des Etats Unis avec la Chine et le Japon a été de 85 centins par tête, et celui du Canada de 45 centins par tête seulement. Le commerce total du Canada avec ces divers pays n'a été que de \$2.10, tandis que celui des Etats-Unis s'est élevé à près du double, soit \$4.90 par tête. La Chambre sait que nous possédons, ou à peu près, les mêmes éléments de commerce que les Etats-Unis. Si il nous manque quelque chose en fait de produits naturels, c'est le coton brut, mais nous pouvons fabriquer les cotonnades tout aussi avantageusement que nos voisins, et la preuve, c'est que, l'an dernier, nous avons exporté en Chine et au Japon 12,000 ballots de cet article fabriqué dans nos manufactures.

Une autre preuve que le Canada peut faire un commerce florissant avec les nations étrangères, pourvu qu'on lui en facilite suffisamment les moyens, c'est que notre commerce avec la Grande-Bretagne a été, l'an dernier, de \$17.90 par tête, tandis que celui des Etats-Unis n'a été que de \$3.85, soit la moitié seulement du commerce du Canada. C'est-à-dire que notre commerce avec la Grande-Bretagne est double de celui des Etats-Unis; tandis qu'avec l'Amérique du Sud, la Chine, le Japon et les Antilles, il est de moitié moindre que celui des Etats-Unis. Ce qu'il nous faut, ce sont des moyens de communication plus faciles, et nous ne pouvons les obtenir sans une aide de la part du gouvernement; mais les résultats justifieront pleinement les dépenses que cela nécessitera comme ils ont justifié celles faites par le passé, et je ne saurais, à ce sujet, citer un meilleur exemple que la réduction si considérable opérée dans le coût de transport sur les chemins de fer qui ont été subventionnés par le gouvernement fédéral. Nous voyons, en effet, que le coût de transport sur ces voies ferrées est moindre que sur les réseaux de chemins de fer de n'importe quel autre pays de l'univers, et que le crédit du pays s'est en même temps augmenté, grâce à son esprit d'entreprise pour développer ses ressources matérielles.

Le discours du trône mentionne diverses autres mesures ayant toutes pour objet le bien-être du peuple, le perfectionnement du rouage administratif et l'uniformité des lois qui nous régissent. Si la législation projetée n'est pas considérable, nous devons nous rappeler qu'il a été dit, qu'il est bon de ne pas faire un grand nombre de lois, parce que beaucoup de lois exposent à beaucoup de transgressions.

Enfin, le discours du trône parle des prévisions budgétaires et des comptes publics, et la Chambre sera heureuse d'apprendre que les résultats des derniers six mois ont assuré un surplus considérable pour le présent exercice. Le commerce général de l'an dernier a été favorable. La récolte, qui contribue dans une si grande mesure à grossir les revenus du pays, n'a pas été remarquablement bonne, je l'admets, mais elle a été satisfaisante, et presque toutes les céréales ont rapporté des prix plus élevés que d'ordinaire. Je ne citerai qu'un fait pour montrer les progrès soutenus du pays, c'est que la valeur de la propriété immobilière, à Toronto, Montréal, Ottawa, Sherbrooke, London, Hamilton et Halifax, les seules villes au sujet desquelles j'aie pu me procurer des statistiques, s'est accrue, l'an dernier, de \$26,191,000, soit \$10,000,000 de plus que l'augmentation totale de l'évaluation de 1873 à 1878.

Je remercie la Chambre de la patience, de la courtoisie et de la bienveillance avec lesquelles elle m'a écouté, et en terminant je propose :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général pour remercier Son Excellence de son gracieux discours, à l'ouverture de la présente session; et aussi pour l'assurer que nous lui sommes reconnaissants d'avoir bien voulu nous dire, qu'en adressant la parole au Parlement du Canada, pour la première fois, dans l'exercice des importantes fonctions qui lui ont été confiées comme représentant de Sa Majesté, elle désire nous exprimer toute la satisfaction avec laquelle elle a recours à nos conseils et à notre aide.

Que nous remercions Son Excellence de ce qu'elle nous informe qu'elle est bien pénétrée de l'honneur qui lui est fait de pouvoir s'associer à nos travaux entrepris pour le bien-être du Canada, et qu'elle s'efforcera sincèrement de coopérer avec nous, de toutes ses forces, dans tout ce qui pourra contribuer à la prospérité de la population du pays, au développement de ses ressources matérielles, et au maintien des liens constitutionnels qui unissent ses provinces entre elles.

Que nous reconnaissons avec Son Excellence qu'il est regrettable que le traité conclu entre Sa Majesté et le Président des Etats-Unis pour le règlement des questions qui ont été soulevées à propos des pêcheries n'ait pas été sanctionné par le sénat des Etats-Unis, en qui repose le pouvoir de ratification, et que notre législation de l'an dernier sur ce sujet se trouve en conséquence, en grande partie, pour ainsi dire lettre morte.

Que nous croyons avec Son Excellence qu'il ne reste plus au Canada qu'à continuer à maintenir ses droits tels que prescrits par la Convention de 1813, jusqu'à ce que l'on puisse arriver à quelque nouvel arrangement satisfaisant par un traité entre les deux nations.

Que nous apprenons avec satisfaction qu'il nous sera de nouveau soumis une mesure à l'effet de modifier l'Acte concernant le cens électoral, afin de simplifier la loi et de réduire les frais de son application.

Que Son Excellence nous ayant informé qu'il est opportun, dans l'intérêt du commerce, d'assimiler et de modifier sous certains rapports les lois actuellement existantes dans les différentes provinces du Canada au sujet des lettres de change, chèques et billets à ordre, tout bill qui nous sera soumis à cet effet recevra notre plus sérieuse considération.

Que nous étudierons avec soin tout bill ayant pour but de rendre uniforme par toute la Confédération la loi relative aux connaissances.

Que nous remercions Son Excellence d'avoir bien voulu nous informer que, pendant la vacance, son gouvernement a soigneusement étudié la question du service des vapeurs océaniques, et que nous examinerons volontiers toute mesure à l'effet d'accorder des subventions pour l'amélioration du service postal transatlantique, et pour l'établissement, de concert avec le gouvernement de Sa Majesté, d'une ligne de steamers rapides entre la Colombie-Britannique et la Chine et le Japon; et que nous sommes reconnaissants envers Son Excellence de ce qu'elle nous annonce que nous serons invités à étudier le meilleur moyen de développer notre commerce et d'assurer une communication directe à la vapeur avec l'Australasie, les Antilles et l'Amérique du Sud.

Que Son Excellence peut être bien certaine que tout bill soumis à notre considération pour la prévention de certains délits au sujet des conseils municipaux, et pour faciliter davantage les enquêtes sur ces matières, recevra notre plus sérieuse attention.

Que nous apprenons avec intérêt que plusieurs mesures nous seront aussi présentées pour améliorer la loi de procédure dans les affaires criminelles, et pour celles-ci, il y aura un bill permettant la mise en liberté, à titre d'épreuve, des personnes convaincues d'une première infraction à la loi, un bill autorisant l'établissement de règlements pour la pratique à suivre dans les causes d'une nature se rapprochant des poursuites criminelles, et un bill à l'effet de rendre l'Acte des procès expéditifs applicable à tout le Canada, et que nous nous occuperons volontiers de ces mesures.